



## **CIRCULAIRE DE RENTREE 2023/2024**

Afin de vous permettre de préparer au mieux la prochaine rentrée, vous trouverez ci-dessous toutes les informations nécessaires.

## 1. Rentrée des élèves :

| Lundi 04 Septembre 2023 | 8h30 | <ul> <li>Secondes GT</li> <li>Secondes ASSP</li> <li>Secondes AEPA</li> <li>Secondes AEPE</li> <li>Secondes MRC</li> <li>Secondes EPC</li> </ul> |
|-------------------------|------|--|
| Mardi 05 Septembre 2023 | 8h00 | - 1 <sup>ères</sup> GT<br>- 1 <sup>ères</sup> Pro  |
|                         | 9h00 | - Term GT<br>- Term PRO (CAP et BAC)   |

2. Rentrée des internes : voir la circulaire « internat »

## 3. Horaires de cours :

Les cours ont lieu du lundi au vendredi soir.

| <u>MATIN</u>                  | APRES-MIDI          |
|-------------------------------|---------------------|
| 8h00 – 8h55                   | 13H20 - 14h15       |
| 9h00 – 9h55                   | 14h20 - 15h15       |
| Pause 9h55 – 10h10            | Pause 15h15 – 15h25 |
| 10h10 - 11h05                 | 15h25 - 16h20       |
| 11h10 - 12H05 <b>ou 12H30</b> | 16h25 - 17h20       |

Les élèves qui le désirent pourront rester étudier au lycée jusqu'à 18h.

## 4. Forfaits pour la restauration :

Afin de faciliter le travail des services différents forfaits sont proposés aux élèves Voir la circulaire « Règlement des factures »

#### 5. Restauration:

- La cafétéria sera ouverte dès la rentrée. Des formules froides variées y seront servies.
- Les élèves externes possédant une box isotherme contenant leur repas du midi doivent être obligatoirement référencés auprès de la vie scolaire. Une salle leur sera mise à disposition. Par conséquent, ils ne sont pas autorisés à quitter l'établissement.
- Toute autre situation sera étudiée à la demande de la famille (RDV avec le directeur).
- A titre exceptionnel un élève externe peut s'inscrire avant 9h pour déjeuner au lycée.





# 6. Fournitures scolaires :

- Pour les élèves de 2nde du *lycée professionnel*, vous trouverez ci-joint une liste de fournitures. Pour les 1ères et terminales, vous pouvez conserver le matériel acquis en 2nde.
- Pour les élèves du lycée général et technologique, il n'y a pas de liste de fournitures. Il est demandé cependant aux élèves de seconde GT de prévoir une blouse en coton pour les travaux pratiques de sciences.
   Chaque professeur indiquera à la rentrée le matériel nécessaire.

## 7. Assurance:

L'assurance scolaire souscrite auprès de la Mutuelle Saint Christophe est prise en charge par l'établissement. Vous n'avez pas d'attestation à nous fournir.

## 8. Informations aux familles:

- Les informations principales seront diffusées sur Ecole Directe.
- Nous communiquerons également par messages SMS pour prévenir les parents des absences ou des retards de leurs enfants.

# 9. Attribution des casiers à la rentrée :

Les casiers seront attribués aux élèves par l'établissement (1 casier pour 2). Les élèves devront fournir le cadenas.

## 10. Accès portails :

Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité, l'ensemble des accès de l'établissement est sécurisé.

## 11. Tablette:

Les lycéens sont obligatoirement munis d'un pack numérique. La convention de mise à disposition devra être signée numériquement sur école directe.

#### 12. Ascenseur:

Un ascenseur est mis à disposition en cas de problématique de mobilité. Un chèque de caution de 20 € sera demandé en contrepartie de la remise de la clé, à récupérer à l'accueil du lycée.

Espérant avoir répondu à la plupart des questions que vous vous posiez, je vous souhaite à tous un bel été.

Maël SAILLOUR Directeur